

Siège à Carcassonne

85 Avenue Claude Bernard
CS 60050

11 890 Carcassonne Cedex

Du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'AUDE

*Au coeur
des Territoires !*

Antenne de Narbonne

IN'ESS - Entrée côté parking intérieur
21, rue du Verdoble
11 100 Narbonne

Du lundi au jeudi 9h-12h30 / 13h30-17h

Le vendredi 9h-12h30 / 13h30-16h



Direction Pôle Emploi & Concours

04.68.77.87.79
04.68.77.79.96

Coordination emploi Conseil en évolution professionnelle

04.68.77.79.95
emploi@cdg11.fr

Gestion du site emploi-territorial

Bilan de l'emploi
Collecte des données sociales

04.68.77.79.64
emploi@cdg11.fr

Gestion des missions temporaires

CVthèque
04.68.77.87.70
04.68.77.79.62
missiontempo@cdg11.fr

EMPLOI



www.cdg11.fr





Serge BRUNEL
Président du CDG11

L'emploi est au cœur de nos préoccupations.

Il fait vivre nos territoires et, en ces périodes compliquées, mérite toute notre attention.

Dans ses activités régaliennes, le CDG 11 développe plusieurs services :

- ▶ *Il aide les demandeurs d'emploi à découvrir le service public,*
- ▶ *Il est le gestionnaire du portail de l'emploi public territorial dans le département de l'Aude,*
- ▶ *Il apporte un renfort immédiat aux collectivités par le biais du service des missions temporaires,*
- ▶ *Il accompagne les agents publics dans leur projet professionnel,*
- ▶ *Il est un acteur de l'observation du territoire pour aider à son développement sur la question de l'emploi.*

Ces 4 fonctions ont été rapprochées de la mission des concours pour plus d'efficacité et de cohérence dans la gestion des différents publics.

Je ne doute pas que cette stratégie serve à renforcer l'attractivité de la fonction publique.

LE SERVICE EMPLOI

Le service Emploi assure sur le département, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial et facilite le rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux à travers la bourse de l'emploi.

Il contribue à la continuité du service public par le biais des « Missions temporaires » qui répondent aux besoins particuliers et ponctuels des communes et des établissements publics adhérents.

Dans le cadre d'entretiens individualisés visant à définir et à mettre en œuvre leur projet professionnel, il accompagne :

- ♦ Les lauréats de concours,
- ♦ Les agents territoriaux inaptés,
- ♦ Les agents momentanément privés d'emploi,
- ♦ Les agents territoriaux en recherche d'une évolution professionnelle.

Il met à votre disposition un portail numérique de collecte des données sociales dans le cadre de l'établissement du Rapport Social Unique (RSU).

LES MISSIONS

Gestion du site Emploi Territorial & Bourse de l'emploi / Bilan de l'emploi

Emploi-territorial est le site de référence de la fonction publique territoriale. Il sert à établir le Bilan annuel de l'emploi permettant de suivre l'évolution de l'emploi dans la fonction publique territoriale.

Ce portail vous permet de transmettre vos déclarations de créations et vacances de poste, de publier vos offres d'emploi et de consulter les candidatures et les C.V. des personnes en recherche de poste.

Gestion des Missions temporaires

Le Centre de gestion peut mettre à votre disposition du personnel qualifié (secrétaire de mairie, ATSEM, agent technique, ...) pour répondre à vos besoins temporaires.

Outre la recherche et la proposition de candidats, toutes les démarches administratives sont prises en charge par le CDG 11 : rédaction des contrats, visites médicales, préparation et envoi du bulletin de paye, ...

Conseil en évolution professionnelle

Afin de faciliter la mobilité des agents territoriaux, un conseiller en évolution professionnelle intervient dans le cadre de :

- ♦ L'Aide Personnalisée à l'Élaboration d'un Projet Professionnel (APEPP) des agents des collectivités et établissements publics affiliés et lauréats de concours,
- ♦ La définition du Projet Préalable de Retour à l'Emploi et l'accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE),
- ♦ L'accompagnement des fonctionnaires en période de préparation au reclassement (PPR) dans un dispositif de mobilisation vers le reclassement professionnel.

Collecte des données sociales : Rapport Social Unique (RSU)

Le rapport social unique permet de faire état de la situation générale de votre collectivité / établissement public.

Il est un outil de dialogue social soumis pour avis au comité technique.

L'exploitation statistique du rapport social unique vous fournira une base d'informations indispensable pour alimenter vos réflexions sur la gestion et l'anticipation de l'évolution de vos effectifs, y compris dans le cadre de l'élaboration de vos lignes directrices de gestion.

Le service emploi assure la coordination de l'enquête annuelle relative aux données sociales.

NOS TARIFS

A consulter sur la plaquette de tarification de nos missions.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service.